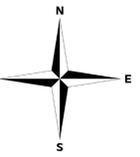




PLU SAINT BENOIT CAPITALE DE L'EST

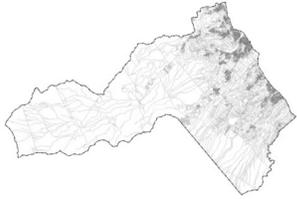
4.2 PLAN DE ZONAGE

6 - Commune de Saint-Benoit



Arrêté le :

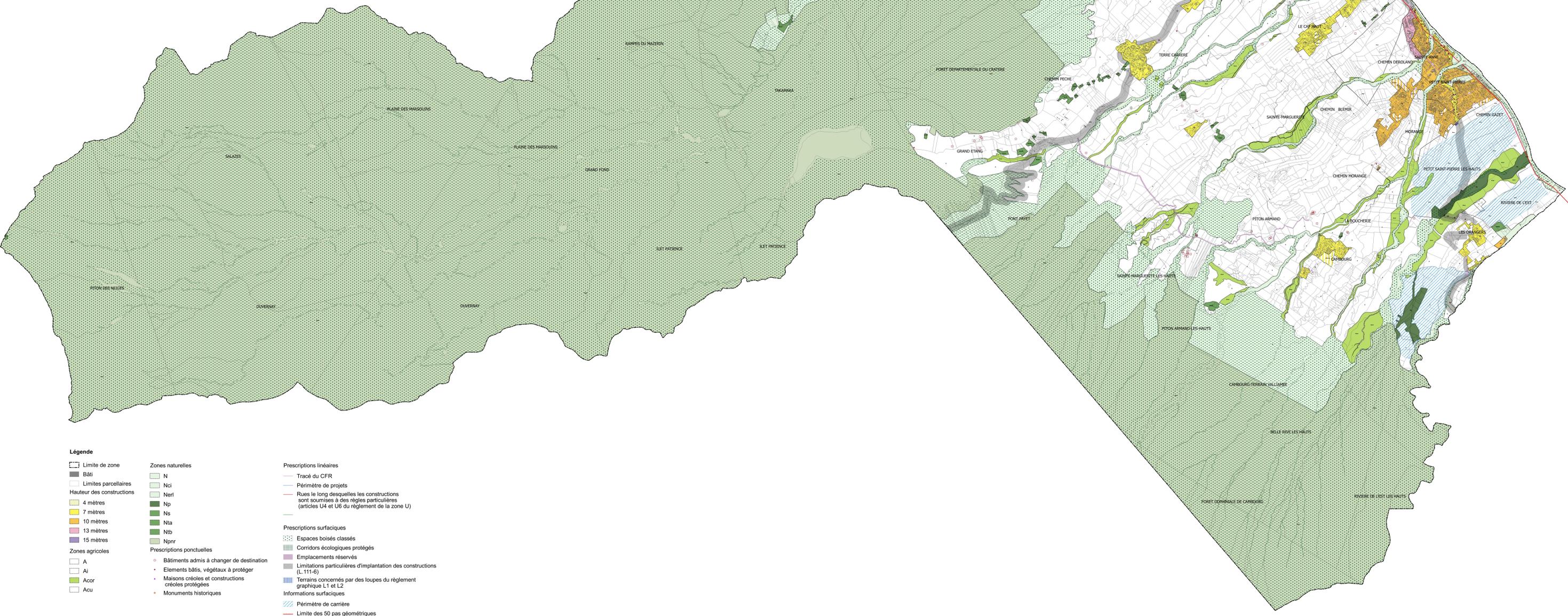
Approuvé le :



G2C territoires Délégation Urbanisme Sud-Ouest
26, Chemin de Fondreyre
31200 TOULOUSE
Tél: 05 61 73 70 50 / fax: 05 61 73 70 59
Courriel: toulouse@alterec.fr

N° Affaire : UPSE 14188
Version : Janvier 2020
Echelle : 1/24 000

Rédacteur : LAM
Vérificateur : ANL
Approbateur : ANL



- Légende**
- Limite de zone
 - Bâti
 - Limites parcellaires
 - Hauteur des constructions
 - 4 mètres
 - 7 mètres
 - 10 mètres
 - 13 mètres
 - 15 mètres
 - Zones agricoles
 - A
 - AI
 - Acor
 - Acu
 - Zones naturelles
 - N
 - Nci
 - Neri
 - Np
 - Ns
 - Nta
 - Ntb
 - Npnr
 - Prescriptions ponctuelles
 - Bâtiments admis à changer de destination
 - Éléments bâtis, végétaux à protéger
 - Maisons créoles et constructions créoles protégées
 - Monuments historiques
 - Prescriptions linéaires
 - Tracé du CFR
 - Périmètre de projets
 - Rues le long desquelles les constructions sont soumises à des règles particulières (articles U4 et U6 du règlement de la zone U)
 - Prescriptions surfaciques
 - Espaces boisés classés
 - Corridors écologiques protégés
 - Emplacements réservés
 - Limitations particulières d'implantation des constructions (L.111-6)
 - Terrains concernés par des loupes du règlement graphique L1 et L2
 - Informations surfaciques
 - Périmètre de carrière
 - Limite des 50 pas géométriques

Le PLU de St-Benoit comprend les zones :
- Us (et son secteur Uapp), Ub, Ue, Ue, Up
- AUa, AUb, AUe et AUp
Pour les zones U et AU, les couleurs indiquées sur le plan correspondent aux hauteurs maximales autorisées dans le règlement du PLU